

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

89^e séance / lundi 9 mars 2020 à 17 h 00

Maison du citoyen, salle des Comités, 2^e étage, 25, rue Laurier

PRÉSENCES :

Membres

M. Jean Lessard, président – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 16)

M^{me} Audrey Bureau – Conseillère, district d’Aylmer (n° 1)

M. Marc Carrière – Conseiller, district de Masson-Angers (n° 17)

M. Samuel Bertrand – Citoyen, producteur agricole

Secrétaire

M. Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressources internes

M. Fabio Jiménez – Directeur adjoint, planification et gestion du territoire

M. Jalloul Salah – Coordonnateur de projets, expertise-conseil

ABSENCES :

Membres

M^{me} Robyn York – Citoyenne, productrice agricole

M. Bill Lessard – Citoyen, producteur agricole

Ressource interne

M. Mathieu Bélanger – Directeur, Service de l’urbanisme et du développement durable

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 36.

2. Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

3. Approbation du procès-verbal de la 88^e séance tenue le 3 février 2020

Le procès-verbal de la 88^e séance tenue le 3 février 2020 est approuvé.

4. Signature du procès-verbal de la 88^e séance tenue le 3 février 2020

Le procès-verbal de la 88^e séance tenue le 3 février 2020 est signé par le président.

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCA, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

5. Suivi du procès-verbal de la 88^e séance tenue le 3 février 2020

Séance du CCA à l'extérieur de la Maison du Citoyen

On demande aux membres le moment de l'année préférable pour tenir une séance du CCA à l'extérieur de la Maison du Citoyen, afin de permettre à un plus grand nombre de producteurs agricoles de s'y présenter. On répond qu'il serait préférable de tenir cette séance après le mois d'août. Une lettre sera envoyée à tous les producteurs agricoles pour les inviter à cette séance hors de la Maison du Citoyen. Les élus passeront également le message.

Publication d'avis publics de demandes à la CPTAQ sur le site de la Ville de Gatineau

L'affichage sur le site de la Ville des demandes à la CPTAQ et des liens vers les décisions de cette instance sont en cours d'approbation par le Service des communications.

Feux de branches et branchaillles

Une proposition d'amendement au Règlement sur la prévention des incendies du service de sécurité incendie de la Ville de Gatineau numéro 774-2015 a été présentée par le service de sécurité incendie. Cet amendement ne permettra pas à l'ensemble des résidents de la zone agricole de procéder à des feux de branches et branchaillles, mais étendra cette possibilité aux producteurs agricoles (notamment les élevages de chevaux) qui ne sont pas reconnus par l'Union des producteurs agricoles (UPA). Le Service sécurité incendie viendra présenter sa proposition lors d'une prochaine séance du CCA.

Utilisation d'armes à feu dans la zone agricole

La documentation, dont la carte de la zone agricole décrétée et une copie du procès-verbal de la dernière séance du CCA, a été envoyée au Service de police pour les mettre en contexte. Un suivi sera effectué auprès de ce service durant la semaine en cours.

On précise que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est déjà entré en contact avec le service de police afin de mettre en place un projet pilote en zone périurbaine. Un responsable de ce ministère devrait rencontrer le service de police sous peu.

6. Date de la prochaine séance

La prochaine séance du Comité consultatif agricole aura lieu le lundi 6 avril 2020. Une présentation sur les effets des pesticides sur la santé est prévue lors de cette séance.

7. Période de questions des citoyennes et citoyens

Aucun citoyen ou citoyenne ne s'est présenté à la période de questions.

8. Demande à la CPTAQ – Autoriser l'utilisation d'un lot à des fins autres que l'agriculture – Lot 1 371 531 – District électoral de Bellevue – Pierre Lanthier

R-CCA-2020-03-09 / 01

CONSIDÉRANT QU'il est requis de réaliser des travaux d'infrastructures routières à l'intersection du boulevard Lorrain (route 366), et des chemins de Chambord et Blanchette pour des raisons de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs accidents ont eu lieu au cours des dernières années à cette intersection ou à proximité de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus visent l'alignement de la géométrie du chemin de Chambord avec le chemin Blanchette, l'implantation de feux de circulation, l'ajout de feux pour piétons et d'un réseau d'éclairage, et l'ajout de voies auxiliaires de virage à gauche;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés par le Ministère des transports du Québec via un protocole d'entente avec la Ville;

CONSIDÉRANT QUE de tels travaux ne peuvent pas être réalisés sans empiètement sur une partie du lot 1 371 531;

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil d'appuyer la demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une partie du lot 1 371 531 formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

RECOMMANDÉ

9. **Demande à la CPTAQ – Autoriser l'utilisation d'un lot à des fins autres que l'agriculture – Lots 2 469 674, 2 469 675, 2 469 673, 2 470 924, 2 469 624, 2 469 626, 2 469 632, 2 469 633, 2 469 634, 2 469 631, 2 469 630, 2 469 629, 2 469 638, 2 469 636 et 2 469 637 – District électoral de Masson-Angers – Marc Carrière**

R-CCA-2020-03-09 / 02

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture afin de prolonger un réseau de gaz naturel et d'établir des servitudes a été formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour les lots 2 469 674, 2 469 675, 2 469 673, 2 470 924, 2 469 624, 2 469 626, 2 469 632, 2 469 633, 2 469 634, 2 469 631, 2 469 630, 2 469 629, 2 469 638, 2 469 636 et 2 469 637;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise ultimement à raccorder en gaz naturel le lot à usage résidentiel 2 469 637 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, situé sur le chemin du Fer-à-Cheval;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se trouve à l'intérieur de la Zone d'intervention spéciale (ZIS) et qu'un prolongement de réseau est autorisé en vertu de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil d'appuyer la demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour les lots 2 469 674, 2 469 675, 2 469 673, 2 470 924, 2 469 624, 2 469 626, 2 469 632, 2 469 633, 2 469 634, 2 469 631, 2 469 630, 2 469 629, 2 469 638, 2 469 636 et 2 469 637 formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

RECOMMANDÉ

10. **Varia**

Aucun sujet n'est ajouté aux varia.

11. **Levée de la séance**

La séance est levée à 17 h 53.